



INFO

NEGO

NÉGOCIATION SALARIALE AVRIL 2023



FO LCL SIGNE L'ACCORD SALARIAL PETIT A PETIT L'OISEAU FAIT SON NID ...

Rappelons tout d'abord que cette négociation est le fruit de votre soutien indéfectible en ce début d'année 2023, lors de l'appel à la grève du 17 janvier que vous avez massivement suivi. Cette mobilisation a permis d'obtenir du Comex, alors que la négociation était officiellement achevée, supplément d'intéressement, prêt à taux zéro, RVP boostée, PPV améliorée. Complétée par la pétition ayant recueilli plus de 5.000 signatures, votre solidarité avec notre action a permis de déboucher, quoi qu'en dise la direction et le SNB, sur le point d'orgue de cette mobilisation massive : l'ouverture de cette négociation.

La première réunion s'est tenue le 20 avril : la direction a proposé d'emblée 800 €. Ces 800 euros auraient représenté, selon la direction, 2% de la masse salariale mais également seulement 2% du résultat net et 2,32 % du résultat remonté à CASA. Insuffisant pour **FO LCL** qui a demandé par écrit, conjointement avec la CFDT, 1.600 € pour tous et la rétroactivité à janvier.

La deuxième et ultime réunion a été programmée le 28 avril. Craignant de se faire plumer comme l'alouette de la chanson, la direction, pas aussi gentille, a, d'entrée de jeu, rejeté les demandes de **FO LCL** et de la CFDT et est revenue avec une contre proposition, dégressive cette fois :

- 1000 € pour les salaires jusqu'à 40K€
- 900 € pour les salaires de 40 001 € à 50 K€
- 800 € pour les salaires au-delà de 50 K€

A la demande exclusive de **FO LCL** (qui ne voulait pas rester le bec dans l'eau), la direction a été contrainte d'aller chercher mandat pour obtenir plus que cette mesure dégressive. Après une longue interruption de séance de plus de 40 minutes, la direction est revenue avec **1.150 € pour tous**.

VOTRE NÉGOCIATION, VOTRE POINT DE VUE : NE PAS SE BRÛLER LES AILES ...

Comme à son habitude, le SNB, fier comme un paon, a dégoupillé très (trop) rapidement en annonçant sa signature à la mesure proposée par la direction, et ce, pratiquement dès la sortie de la négociation, nous coupant ainsi les ailes pour tenter une contre proposition éventuelle. Déjà quasiment signataire à 800 € lors de la première réunion de négociation le 20 avril, le SNB considère sûrement que faute de grives, il faut manger des merles. La CFDT (notre partenaire de l'intersyndicale), quant à elle, a annoncé sa signature dès le 3 mai.

Le fonctionnement interne de **FO LCL** fait qu'avant d'apposer sa signature sur un texte, elle consulte ses adhérents et sympathisants, voire des salariés, lorsque le sujet est d'importance, ce qui est le cas en l'espèce. Notre position, loin de la politique de l'autruche, se détermine, non pas sur notre point de vue syndical, mais sur les avis de celles et ceux qui nous ont élus. Grâce à ce fonctionnement unique, **FO LCL** ne s'est jamais trompée : elle ne signe que les accords approuvés par une majorité.

Vous avez été plus de 95% à répondre favorablement à la signature de cet accord. Globalement, voici les éléments qui ont emporté vos avis :

- 350 euros de plus concédés par la direction par rapport à sa première proposition de 800 € ainsi que le risque de percevoir une somme inférieure en cas d'absence de signature des syndicats
- En termes de montant, l'augmentation touche également 99% des salariés. Pour les plus petits salaires, 1.150 € représente entre 5,4 et 4,7% d'augmentation. Pour les salaires jusqu'à 30 K€ cela correspond à 3,83% d'augmentation. Pour les salaires de 60 K€, on frôle les 2%
- cette négociation n'est pas une avance sur 2024, comme la direction l'a voulu en 2022 sur 2023. **FO LCL** se réjouit par avance de vous représenter et faire entendre votre voix à nouveau en fin d'année pour une autre augmentation générale en 2024, et plus si affinités ...

... MAIS CE N'EST PAS ENCORE LA POULE AUX ŒUFS D'OR



Pas de triomphalisme chez **FO LCL**. Loin de penser que nous avons découvert la poule aux œufs d'or, nous restons lucides sur cet accord. En effet, même si nous nous réjouissons d'une nouvelle augmentation générale, il est évident que LCL avait malgré tout les moyens de faire mieux. Ainsi :

- notre demande initiale de 1.600 € pour tous a rencontré une fin de non-recevoir de la part de la direction. 1.150 € reste en-deçà de ce qu'aurait pu proposer LCL : rappelons que LCL a remonté plus de 800 M€ à CASA et que son résultat net en 2022 a dépassé le milliard

- FO LCL** déplore le côté mesquin de la mesure : 1.150 € ... franchement, LCL aurait pu largement octroyer au moins jusqu'à 1.200 € pour tous
- FO LCL** regrette aussi l'absence de rétroactivité de l'augmentation au 1er janvier. On aurait aimé au moins pouvoir négocier un peu ce sujet
- fidèle à elle-même et à son côté rapace, la direction avait décidé, si elle n'obtenait pas au moins deux signataires, d'appliquer sa proposition moins-disante faite en début de négociation le 28 avril. Or, ce chantage agace davantage que le ramage du corbeau.

L'INFO EN +

Rappelons que la mesure générale de 2014, la dernière en date avant celle de juillet 2022, n'était que de 500 € pour les salaires jusqu'à 42 K€, 300 € pour les salaires au-delà. Celle de l'été dernier était de 1.200 € pour les salaires jusqu'à 35K€, 1000 € pour les salaires > 35K€ et jusqu'à 60 K€, 900 € pour les salaires > 60 k€ et jusqu'à 90 K€.

La mesure qui s'appliquera dès juillet prochain permet donc, sur un an (de juillet 2022 à juillet 2023), une revalorisation de 2.350 € pour les salaires jusqu'à 35 K€, de 2.150 € au-delà et jusqu'à 60 K€, et de 2.050 € pour les salaires au-delà de 60 K€ et jusqu'à 90 K€. Vu comme ça, c'est tout de même plutôt chouette.

ON SIGNE, MAIS IL NE FAUT PAS NOUS PRENDRE POUR DES PIGEONS



Même si une grande majorité s'est exprimée pour la signature, quelques-uns parmi vous nous ont fait savoir que **FO LCL** ne devait pas signer cet accord. Il nous semblait important de prendre notre plume pour communiquer certains de vos propres mots traduisant votre ressenti à la direction face à une mesure qui vous paraît parfois encore trop faible, y compris quand votre avis est favorable. Mais n'ayez crainte : nous ne sommes pas des têtes de linotte et nous gardons vos avis en mémoire. Nous ne manquerons pas de les prendre en compte lors de la négociation pour 2024 qui devrait s'ouvrir en fin d'année. Si petit à petit, l'oiseau fait son nid, nous rappellerons tout de même à la direction que les salariés, avec l'inflation, ne veulent pas y laisser des plumes et qu'il ne faut pas nous prendre pour des pigeons.

« Après une semaine de tournée intensive dans les agences, les collègues sont pour la signature à l'unanimité ».

« Non. Il faudrait minimum 1.500 € pour tous ».

« Favorable. Un refus priverait nombre de nos collègues de 350 € alors que le montant octroyé n'est déjà pas faramineux, en gardant l'espoir de pouvoir négocier à nouveau en fin d'année ».

« Avis défavorable pour cause de non rétroactivité ».

« Le montant de cette augmentation générale reste perfectible mais elle semble attendue de tous et la majeure partie de nos retours adhérents sont pour la signature de cet accord. Par ailleurs, la garantie que cet accord, contrairement à celui de juillet 2022, est une mesure complémentaire de 2023 et non un mesures anticipée sur 2024, peut laisser entrevoir une NAO 2024 plus favorable ».

« Les salariés interrogés considèrent que la direction a été mesquine en fixant l'augmentation à 1.150 € et non pas 1.200 € qui aurait représenté 100 € d'augmentation par mois. Néanmoins, entre l'été 2022 et aujourd'hui, les mesures salariales générales représentent de 2.350 € à 2.050 € d'augmentation. Du jamais vu chez LCL depuis plus de 10 ans ».

« Pour moi c'est non. On s'est battu pour avoir beaucoup plus (grève, pétition). On doit rester dans notre logique de combat pour les salariés. La proposition de 1.150 € est mesquine et proche des 1.000 € donc il ne faut pas signer cet accord ».

« Personnellement ma réponse serait non ! Néanmoins je pense que pour mes collègues ayant des revenus plus modestes que les miens et dans un esprit de solidarité, je pencherais pour valider cette proposition ».

« Ces 1.150 € sont relativement inespérés surtout après les mesures de juillet 2022. Même si LCL a les moyens de faire plus, cela montre que la grève du 17 janvier dernier et la pétition ont porté leurs fruits ».

« Mesure attendue par un grand nombre de salariés notamment ceux qui n'ont pas eu la chance de bénéficier d'une MSI ».

« Non car LCL continue d'acter l'appauvrissement de ses salariés en ne suivant pas le niveau de l'inflation. A l'inverse, en période de vache maigre, LCL expliquerait qu'il n'a pas les moyens d'augmenter sa masse salariale. Finalement, LCL laisse ses salariés à la marge de ses bons résultats ».

« Non favorable pour ma part. Ce serait s'incliner devant une telle mesquinerie ».

« On aurait aimé plus, mais c'est déjà super. Merci pour votre ténacité ».

« Pas sûre que LCL ne pouvait pas faire mieux. ! Mais il vaut mieux ça que rien ».

« Après un week-end de réflexion c'est un NON franc et massif. La direction est capable de donner 1.150 € à tout le monde, pourquoi ne le fait-elle pas? Pourquoi veut-elle absolument la signature des O.S. ? Pour faire croire qu'il y a un dialogue de qualité? En fait je suis en colère de cette façon de procéder de toujours soumettre une signature au chantage. Il faut dire non, que la direction comprenne que ce n'est pas comme ça que l'on peut satisfaire ses salariés ».

« Non aucunement. Le SMIC augmente de 6%. Bientôt nous serons les SMICards de la banque. Il y a trop d'écart ».



Délégation Nationale **FO LCL**
Immeuble Garonne - BC 401 - 11
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05
✉ fo_delegation-nationale@lcl.fr

Restez informés et connectés à FO-LCL



Appli FO LCL

